

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE

### Règlement numéro 379-2021

#### AUX FINS DE MODIFIER LE JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE** du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage, tenue le 22 novembre 2021, à 19h30, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, à laquelle séance étaient présents :

LE MAIRE : Monsieur Samuel Boudreault

LES CONSEILLERS :

Siège #1 – Richard Breton  
Siège #2 – Andréanne Boulanger  
Siège #3 -  
Siège #4 – Marie-Pier Fortin  
Siège #5 – Patrick Lefrançois  
Siège #6 – Sylvie Laplante

Tous membres du Conseil et formant quorum.

CONSIDÉRANT QUE : La séance régulière du conseil municipal devrait se tenir une fois par mois

CONSIDÉRANT QUE : Le conseil municipal en est venu à la décision de modifier les journées de conseil soit du lundi au mardi et ce à partir de l'année 2022

CONSIDÉRANT QU' Un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 17 novembre 2021 par Patrick Lefrançois;

CONSIDÉRANT QU' Un projet de règlement numéro 379-2021 a été adopté par Richard Breton et appuyé par Patrick Lefrançois à la séance extraordinaire tenue le 17 novembre dernier

EN CONSÉQUENCE : Sur proposition de Richard Breton, appuyé par Patrick Lefrançois, le règlement suivant, portant le numéro 379-2021, est adopté à l'unanimité à la séance ordinaire du Conseil du 22 novembre 2021.

DONNÉ à Saint-Patrice, ce 22ième jour du mois de novembre 2021

\_\_\_\_\_  
Samuel Boudreault, maire

\_\_\_\_\_  
Annie Gagnon, directrice-générale